



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de lutte contre le sida

Question écrite n° 76180

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la politique de lutte contre le VIH-sida. Dans son dernier rapport, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme souligne l'importance d'accroître les moyens indispensables à la lutte contre le sida. La Cour des comptes en fait de même dans un récent rapport en indiquant qu'« il appartient à l'État de renforcer la prévention et le dépistage du VIH. L'ignorance de leur état de séropositivité par plusieurs dizaines de milliers de personnes, la propagation de l'épidémie qui en résulte, le coût élevé des traitements pour l'assurance maladie et leur caractère pénible pour les patients militent pour une politique plus active en ces deux domaines ». La Cour préconise également « d'améliorer la connaissance par le ministère de la santé des actions de prévention et d'accompagnement subventionnées au niveau local par les groupements régionaux de santé publique, dont les missions seront reprises en 2010 par les agences régionales de santé ». Investir correctement aujourd'hui permettrait de diminuer de moitié d'ici 2015 le nombre de nouvelles infections. Renforçant l'action du service public de santé, les associations jouent un rôle décisif tant en matière d'accompagnement des personnes séropositives et de leur familles qu'en matière de prévention. Toutefois, dans le cadre du transfert des compétences des groupements régionaux de santé publique (GRSP) aux agences régionales de santé (ARS), le financement de ces associations serait fortement revu à la baisse, jusqu'à près de 50 % provoquant ainsi une réelle inquiétude. Dans de telles conditions, ces associations seraient dans l'incapacité de maintenir plusieurs de leurs actions. Si elle venait à être confirmée, cette diminution des crédits fragiliserait l'ensemble de la politique de lutte contre le VIH-sida. C'est pourquoi il lui demande, de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour garantir aux associations de lutte contre le VIH-sida des moyens plus stables et plus importants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76180

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4174

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)